

L'écrit électronique : les règles de l'art

Vendredi 1^{er} juin 2012 @ BRUXELLES – Fondation universitaire, Rue d'Egmont 11

L'écrit électronique fait tellement partie du quotidien qu'il en est presque devenu banal. Mais dès qu'il s'agit de garantir sa préservation en vue de son exploitation future, le juriste et l'archiviste éprouvent une certaine appréhension. Et la technicité du problème n'est pas pour les apaiser : il est obscurément question d'authenticité, de métadonnées, de migration, au milieu d'une guerre des supports et des formats, sans oublier la question du tri qui requiert parfois des talents divinatoires... Découragé par l'apparente complexité de la tâche, l'archiviste se demande s'il ne serait pas plus simple de conserver en vrac tous les documents électroniques sur un CD, et le juriste croise les doigts pour que le juge accorde une valeur probante à son document électronique, en espérant qu'il soit encore lisible.

Le défi de cette journée d'étude sera de décrypter l'univers de l'écrit électronique, de sa préservation et de son exploitation. Il s'agira de cerner les enjeux juridiques, techniques et organisationnels, clarifier les notions, présenter les bonnes pratiques, distinguer le possible de l'incertain, bref donner les clés nécessaires pour comprendre l'état de l'art en la matière. L'objectif est de rencontrer les préoccupations communes des juristes, des archivistes, des informaticiens, des chercheurs, des concepteurs de solutions techniques et de toute personne impliquée dans un projet d'archivage électronique du secteur privé ou du secteur public.

Programme du colloque sous la présidence du Dr Rolande DEPOORTERE (Archives de l'État)

- 9h30 **Exposé introductif**
Dr Rolande DEPOORTERE (Archives de l'État)
- 9h45 **Keeping Trustworthy Digital Records Over Time: An Increasingly Cloudy Issue**
Prof. Luciana DURANTI (University of British Columbia, Vancouver – InterPARES Project)
- 10h15 **L'écrit électronique face au droit... ou l'art du patchwork**
Marie DEMOULIN (Université de Namur – CRIDS – FedISA Belgium)
- 11h00 Pause café
- 11h15 **De la matière première bien raffinée : métadonnées pour la description de l'écrit électronique**
Prof. James TURNER (Université de Montréal)
- 11h45 **Entre intégrité et lisibilité : supports, formats et procédures**
Laurent DUPLOUY (Bibliothèque Nationale de France)
- 12h15 Questions – Réponses
- 12h30 Lunch
- 14h00 **Aspects techniques d'une dématérialisation au quotidien**
Patrick PERROT (Université de Haute-Alsace – CRESAT)
- 14h30 **Le tri électronique ou la recherche du carat informationnel**
Sébastien SOYEZ (Archives de l'État)
- 15h10 Questions – Réponses
- 15h30 Pause café
- 15h45 **Le dilemme de l'écrit signé : traces contre traces**
Prof. Jean-François BLANCHETTE (University of California, Los Angeles)
- 16h15 **Comment s'assurer de l'authenticité de l'écrit numérique ?**
Françoise BANAT-BERGER (Ecole nationale des chartes à Paris – Archives de France)
- 16h45 Questions – Réponses
- 17h00 Fin des travaux

(Programme détaillé au verso)

Programme détaillé L'écrit électronique – 1^{er} juin 2012 @ Bruxelles Fondation universitaire, Rue d'Egmont 11

Journée sous la présidence du Dr Rolande DEPOORTERE
Chef de la section « Surveillance et avis » des Archives de l'État

Matinée : 9H30-12H30

Keeping Trustworthy Digital Records Over Time: An Increasingly Cloudy Issue

Prof. Luciana DURANTI

School of Library, Archival and Information Studies,
University of British Columbia – Vancouver
Directrice du projet InterPARES

This presentation will identify the salient differences between digital and traditional records as forms of writing, and will discuss the issues related to the authentic preservation of digital records over the long term. In the digital environment authenticity is an inference based on foundation evidence. To presume it through a contextual assessment, verify it through comparison or demonstration, or declare it through authentication requires trust in the reputation, performance, and competence of the keeper or preserver of the digital entities at issue. However, it also requires transparency and accountability, supported by a strong legal framework. Such framework can be based on the principles of diplomatics and archival science, as recommended by two international research projects, the Digital Records Forensics (DRF) Project and the International research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems (InterPARES) Project, whose conceptual findings will be outlined. The presentation will be concluded by demonstrating how the concepts outlined can be used to assess the viability of a cloud environment for recordkeeping and preservation.

L'écrit électronique face au droit... ou l'art du patchwork

Marie DEMOULIN

Chercheuse, doctorante et assistante au CRIDS, Université de Namur (FUNDP) – Membre fondatrice de FedISA Belgium

On sait que l'écrit occupe une place considérable en droit civil, qu'il s'agisse de l'imposer à des fins d'information, de validité, de preuve ou de contrôle. Traditionnellement, la notion d'écrit a toujours été comprise au regard de son support de prédilection : le papier. En outre, le droit civil se caractérise par une approche particulièrement rigide des exigences de forme. L'arrivée de l'écrit électronique est venue bouleverser cette conception classique, obligeant le législateur à adapter le cadre juridique en vigueur. Les réformes se sont multipliées, en ordre dispersé, formant ainsi une sorte de patchwork de méthodes et de notions ménageant une place à l'écrit électronique

sans pour autant lever toutes les incertitudes. L'exposé propose un état des lieux en la matière et une réflexion sur les fonctions juridiques de l'écrit, avant d'examiner plus spécifiquement la valeur probante de l'écrit électronique et de l'écrit numérisé.

De la matière première bien raffinée : métadonnées pour la description de l'écrit électronique

Prof. James TURNER

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal

Maintenant que l'environnement électronique est bien enraciné dans la réalité quotidienne, on observe que dans bien des cas, les métadonnées pour la description des écrits sont plus volumineuses que les écrits eux-mêmes. Cela signale la complexité de la problématique de la découverte et l'accès à l'information dans une mer de texte. Cette situation nous force à revoir la notion de document. Faut-il atomiser ou résumer les écrits, et jusqu'où faut-il les décrire afin d'assurer des recherches satisfaisantes ?

Entre intégrité et lisibilité : supports, formats et procédures

Laurent DUPLOUY

Ingénieur à la Bibliothèque Nationale de France, Département de la Conservation, Service Numérisation

L'environnement numérique bouleverse les règles établies pour la gestion et l'archivage de l'information. Entre supports de stockage non pérennes et formats de fichiers en constant renouvellement, force est de constater que la préservation de l'écrit électronique amène de nouvelles gageures. Au niveau du hardware comme au niveau binaire, logique et sémantique, l'information numérique devra maintenir une lisibilité et une intégrité exemplaires, ce qui est loin d'être obvie compte tenu des évolutions technologiques incessantes. L'exposé présente ainsi les défis matériels, logiciels et organisationnels du maintien de la lisibilité et de l'intégrité de l'écrit électronique et propose une analyse des bonnes pratiques en la matière.

Lunch : 12H30 – 14H00

Après-midi : 14H00 – 17H00

Aspects techniques d'une dématérialisation au quotidien

Patrick PERROT

Chargé de cours à l'Université de Haute-Alsace et chercheur associé au Centre de Recherche sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (CRESAT), Mulhouse

Les aspects techniques et les enjeux de la numérisation du papier sont passés en revue pour établir une adéquation entre les impératifs de sûreté d'exécution, d'indexation des contenus et de maintien de l'aspect du document original. Les techniques sont décrites à partir d'un copieur-numériseur universellement utilisé dans les greffes et cabinets d'avocats. L'enjeu est de disposer des outils résolutifs simples pour le meilleur résultat dans un espace disque le plus réduit possible. Les choix de formats ouverts sont développés en opposition aux systèmes propriétaires générateurs de pertes de données. La sauvegarde raisonnée est abordée ainsi que les qualités requises pour un archivage par substitution.

Le tri électronique ou la recherche du carat informationnel

Sébastien SOYEZ

Archiviste et Assistant scientifique auprès de la Section « Surveillance et Avis » des Archives de l'État

Le concept de tri de document ou de donnée numérique renvoie inévitablement à l'identification de la valeur de l'information. Qu'elle soit administrative, légale, financière ou patrimoniale, toute information doit être évaluée préalablement afin de déterminer celle qui entre en phase pour une conservation définitive. L'évaluation et la sélection de l'information conservée sur les nouveaux supports digitaux impliquent de définir des critères précis et des processus stables. L'exposé propose quelques clés d'analyse en vue de l'élaboration d'une méthodologie adaptée et systématique pour faciliter la recherche du carat informationnel chère aux archivistes.

Le dilemme de l'écrit signé: traces contre traces

Prof. Jean-François BLANCHETTE

Assistant Professor – Department of Information Studies, University of California – Los Angeles

Les lois nationales qui ont fait suite à la Directive européenne sur la signature électronique ont enchaîné les technologies cryptographiques comme moyen par excellence d'établir la preuve de l'origine et de l'intégrité des documents électroniques. Ces lois ont cependant peu porté attention au fait que cette valeur de preuve doit être préservée dans le temps. L'écrit numérique signé est ainsi soumis aux problématiques liées à la préservation des objets numériques et leur susceptibilité à l'obsolescence technologique.

Or, il existe un conflit fondamental entre les procédures de préservation qui permettent d'assurer dans le temps la lisibilité de l'écrit et les technologies cryptographiques qui assurent son intégrité. Pour fournir sa preuve, la signature électronique doit figer l'écrit, rendant impossible les migrations de formats qui doivent permettre de le rendre lisible.

Cette présentation examine les racines de ce conflit et les différentes solutions techniques et législatives proposées à ce jour pour le résoudre. L'orateur suggère que le dilemme de l'écrit électronique signé n'est qu'une nouvelle manifestation d'une problématique récurrente de la preuve documentaire, à savoir la capacité de ses qualités formelles à convaincre.

Comment s'assurer de l'authenticité de l'écrit numérique ?

Françoise BANAT-BERGER

Professeure associée à l'Ecole nationale des chartes
Conservateur général du patrimoine – Sous directrice au Service Interministériel des Archives de France

L'émergence du document numérique sur fond de dématérialisation des processus métier et de généralisation du Web semble refermer la « parenthèse Gutenberg ». Ces transformations ont de profonds impacts sur les métiers de l'archivistique pour lesquels la consignation d'un écrit certifié était le cœur des missions. Les dispositifs visant à repenser les conditions nécessaires pour assurer l'authenticité d'une information sont par conséquent essentiels. Cette présentation abordera cette problématique dans le cadre des travaux menés dans ce domaine par les archives de France.

Coordination scientifique de la journée :

Marie DEMOULIN (CRIDS – FUNDP)
Sébastien SOYEZ (Archives de l'État)

Comité organisateur et comité scientifique :

Prof. Etienne MONTERO (CRIDS – FUNDP)
Prof. Thierry LEONARD (FUSL)
Dr. Hervé JACQUEMIN (CRIDS – FUNDP)
Dr. Rolande DEPOORTERE (Archives de l'État)
Marie DEMOULIN (CRIDS – FUNDP)
Sébastien SOYEZ (Archives de l'État)

Secrétariat et informations complémentaires :

Laurence LECOQ et Sarah FIEVET (CRIDS – FUNDP) :
sarah.fievet@fundp.ac.be – 081 / 72 52 04

Avec le soutien

du Fonds de la Recherche Scientifique (FNRS – FRS)



Tarif : 150 € (repas et documentation compris)